



DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

La Passion du Football Vrai

Les Nouvelles règles du Jeu

Introduction :

Le 2 mars, l'IFAB, l'organe en charge des lois du jeu, a acté plusieurs changements qui entrent en vigueur le 1er juin. Ces changements ont été donc inaugurés lors de la Coupe du monde féminine (7 juin-7 juillet).

En introduction, l'IFAB livre la philosophie qui a guidé ses choix pour sanctionner – ou non – une main : *« Afin d'éviter de la confusion, des incohérences et des controverses, les lois concernant les fautes et le hors-jeu ont été améliorées (dans le passé) afin de mettre l'accent sur "l'issue" (physique) d'une action plutôt que sur "l'intention" d'un joueur, et le même principe a été appliqué pour les mains "involontaires". Par conséquent, tandis que les mains "volontaires" demeurent passibles de sanctions, la loi propose maintenant une plus grande clarté quant à la décision de siffler – ou non – une faute lorsque le ballon touche "accidentellement" le bras ou la main d'un joueur.*

C'est dans ce contexte que le District des Yvelines de Football vous propose de revenir sur les principales évolutions de ces règles et informe ses licenciés (arbitres, dirigeants et clubs) que plusieurs présentations interactives avec vidéos sont planifiées aux dates suivantes :

Samedi 31 août 2019 : stage des arbitres au CNF de Clairefontaine (uniquement les arbitres)

Samedi 7 septembre 2019 en matinée : Forum du District

Mercredi 11 septembre 2019 de 19h à 21h au siège du District

Mercredi 18 septembre 2019 de 19h à 21h au siège du District

Mercredi 25 septembre 2019 de 19h à 21h au siège du District

17

Il existe dix-sept lois du jeu recensées par l'IFAB.

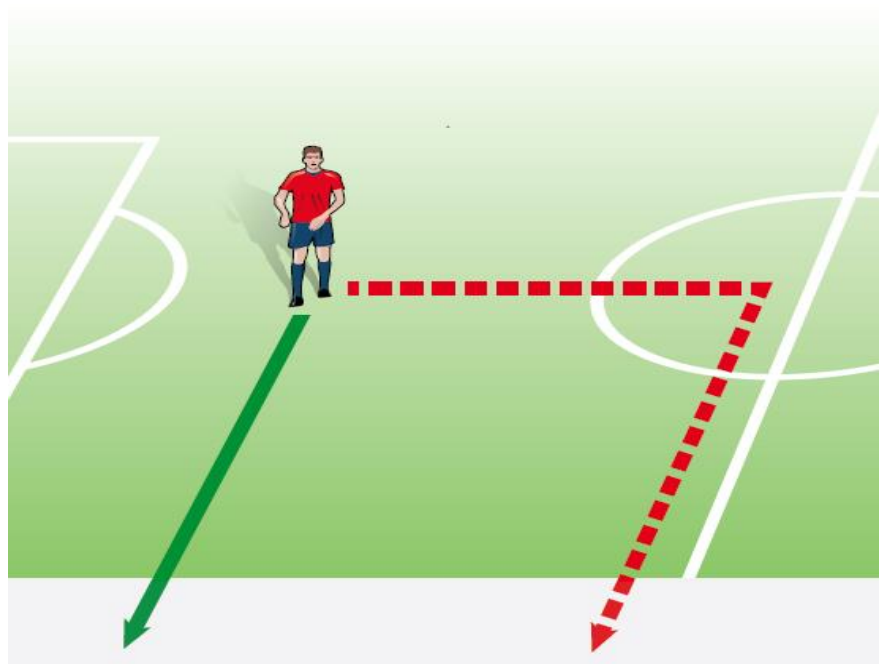
Elles concernent « le terrain, le ballon, les joueurs, les équipements des joueurs, l'arbitre, les autres arbitres, la durée du match, le coup d'envoi et reprise du jeu, le ballon en jeu et hors du jeu, la façon de déterminer le résultat d'un match, le hors-jeu, les fautes et incorrections, les coups francs, le penalty, la rentrée de touche, le coup de pied de but et le corner ».



Première règle modifiée : Loi 3 « Joueurs »



Les remplacements



Le texte de l'IFAB : « Un joueur remplacé devra quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement / immédiatement au niveau de la ligne médiane. »

Explications du DYF :

Lors d'un remplacement, le joueur sortant doit quitter le terrain par la distance la plus courte. **Seul l'arbitre** peut l'autoriser à quitter le terrain par un autre chemin.



Deuxième règle modifiée : Loi 5 « l'Arbitre »



Des cartons pour les bancs de touche



Le texte de l'IFAB : « Les arbitres pourront dorénavant infliger un carton jaune ou un carton rouge à un officiel d'équipe en cas de mauvaise conduite. Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton jaune ou rouge, selon le cas. »

Explications du DYF :

En plus du rappel à l'ordre qui existait déjà, l'arbitre pourra avertir par un carton jaune ou exclure par un carton rouge, un entraîneur ou un membre du staff. Comme pour les joueurs, dorénavant, toute personne inscrite sur la feuille de match pourra recevoir un carton qui sera notifié sur la F.M.I. Cela rendra lisible toutes les décisions de l'arbitre sur le terrain.



Troisième règle modifiée : Loi 8 « Coup d'envoi et reprises du jeu »



Les balles à terre



Distance entre les 2 joueurs = 4 mètres

Le texte de l'IFAB : « La nouvelle procédure vise à ne plus "disputer" les balles à terre, ce qui signifie que le ballon sera rendu à un seul joueur, **tous les autres devant se tenir à au moins quatre mètres.** »

Explications du DYF :

Cas n° 1 : le jeu est arrêté en dehors de la surface de réparation, l'arbitre donnera le ballon à l'équipe qui l'a touché au dernier contact. Dans le schéma ci-contre, l'équipe rouge a touché le ballon en dernier, l'arbitre rendra le ballon à cette équipe.

Cas n°2 : le jeu est arrêté dans la surface de réparation, l'arbitre donnera le ballon obligatoirement au gardien de but.



Quatrième règle modifiée : Loi 12 « Fautes et incorrections »

*Je suis un entraîneur ou un dirigeant,
je peux recevoir un carton jaune pour :*

- 1) Ne pas respecter – clairement et avec persistance – les limites de la surface technique ;
- 2) Retarder la reprise du jeu de son équipe ;
- 3) Pénétrer volontairement dans la surface technique de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation) ;
- 4) Manifester sa désapprobation par la parole ou par des gestes, notamment en :
 - a. jetant ou donnant des coups de pied dans des bouteilles ou autres objets ;
 - b. faisant des gestes montrant clairement un manque de respect envers le corps arbitral (par exemple applaudissement sarcastique) ;
- 5) Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire ;
- 6) Effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice envers l'adversaire
- 7) Adopter avec persistance un comportement répréhensible (recevoir un deuxième rappel à l'ordre)

*Je suis un entraîneur ou un dirigeant,
je peux recevoir un carton rouge pour :*

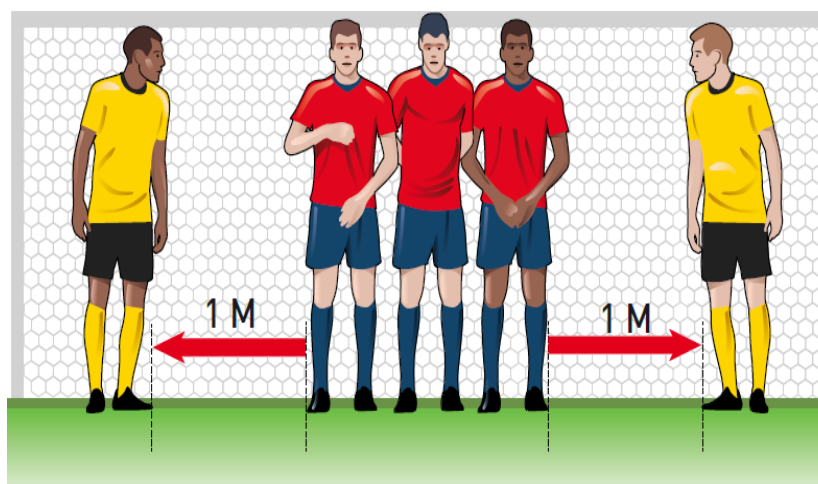
- 1) Retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse (par exemple en gardant le ballon ou en le dégageant, ou en faisant obstacle à un joueur) ;
- 2) Quitter délibérément la surface technique pour :
 - signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre ;
 - agir de manière provocatrice ou offensante ;
- 3) Pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse de manière agressive ou en cherchant la confrontation ;
- 4) Jeter ou botter délibérément un objet sur le terrain ;
- 5) Pénétrer sur le terrain pour :
 - chercher la confrontation avec un arbitre (y compris à la mi-temps ou à l'issue du match) ;
 - interférer avec le jeu, un adversaire ou un arbitre
- 6) Se comporter de manière agressive ou physique (incluant crachat et morsure) envers tout joueur, remplaçant, joueur remplacé ou officiel des deux équipes, ou tout arbitre, supporter ou autre personne (ramasseur de balle, stadier, officiel de la compétition, etc.) ;
- 7) Recevoir un second avertissement au cours du même match ;
- 8) Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers ;
- 9) Adopter un comportement violent.



Cinquième règle modifiée : Loi 13 « Les coups francs »



Le mur sur les coups francs



Le texte de l'IFAB : « Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe qui attaque doivent se tenir à au moins un mètre de ce mur, un coup franc indirect étant accordé en cas de non-respect de cette distance. »

Explications du DYF :

Cas n° 1 : le mur est composé d'un minimum de 3 défenseurs : les attaquants devront se trouver à 1 m du mur, comme dans le schéma ci-contre. Si quand le coup franc est tiré, un attaquant s'approche à moins de 1 m du mur, c'est coup franc indirect pour la défense.

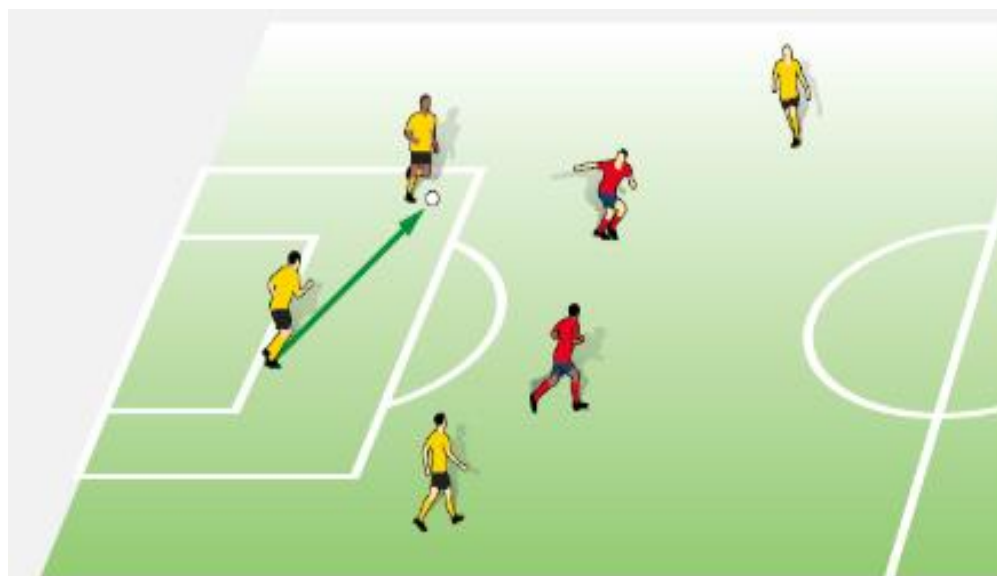
Cas n°2 : le mur est composé de moins de 1 ou 2 défenseurs : les attaquants peuvent s'approcher à moins de 1 m du mur.



Sixième règle modifiée : Loi 13 « Les coups francs » et Loi 16 « Coup de pied de but »



Les coups francs pour la défense dans sa surface et les "Six-mètres"



Le texte de l'IFAB : « Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc à exécuter dans sa propre surface de réparation, le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été touché et aura bougé. Il n'aura donc plus à sortir de la surface de réparation pour pouvoir être joué. »

Explications du DYF :

- Avant le tir, les attaquants doivent se trouver hors de la surface de réparation.
- Le ballon est en jeu dès que le tireur du « six mètres » ou du coup franc a touché le ballon.
- A partir de ce moment, n'importe qui peut le récupérer.
- Si un attaquant entre dans la surface et récupère le ballon pour marquer un but, le but est accordé.



Septième règle modifiée : Loi 12 « Fautes et incorrections »

L'IFAB a vivement souhaité que les incidents impliquant la main ou le bras devaient être clarifiés, notamment lorsqu'un contact « non délibéré » avec le ballon doit être sifflé et sanctionné d'un coup franc direct ou d'un penalty.

Ainsi, le District des Yvelines rappelle plusieurs principes :

- ✓ pour un attaquant, l'esprit du jeu ne permet pas qu'un but soit marqué de la main, même par accident ;*
- ✓ pour un joueur, l'esprit du jeu implique qu'il soit pénalisé pour une main si son équipe récupère le ballon et peut ensuite en tirer un avantage certain (but ou occasion de but) ;*
- ✓ avoir le bras au-dessus du niveau de l'épaule est rarement une position « naturelle » et le joueur court ainsi un risque, y compris lors d'un tackle glissé ;*

En revanche, il n'y a pas de fautes dans les situations suivantes :

- ✓ il est naturel qu'un joueur mette son bras entre son corps et le sol pour amortir sa chute ;*
- ✓ si le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier ou adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon est souvent impossible à éviter.*



Les mains sanctionnées



Le texte de l'IFAB : « *il a augmenté la surface de son corps en écartant son bras/sa main du corps et ainsi injustement fait obstacle au ballon de manière plus importante ; il marque un but directement du bras/de la main (même de manière accidentelle. »*

Explications du DYF :

Jusqu'à cette année, un but marqué accidentellement par un attaquant pouvait être validé par l'arbitre s'il jugeait que le contact ballon/main était involontaire ou accidentel.

*Dorénavant, ce ne sera plus le cas. **Le but sera refusé s'il est entaché d'une main, qu'elle soit accidentelle ou volontaire.***



Les mains sanctionnées



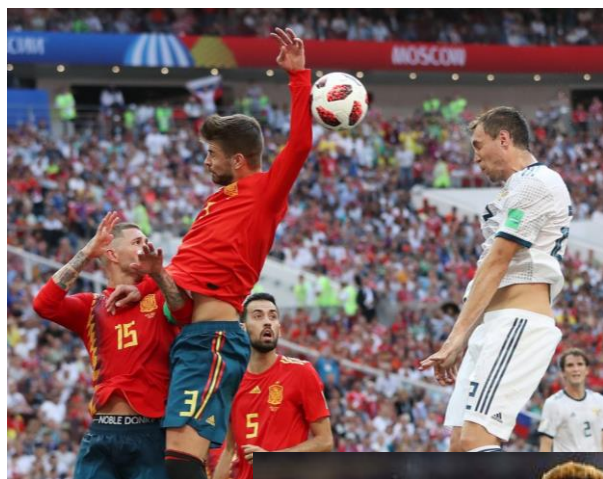
Le texte de l'IFAB : « *il gagne la possession ou le contrôle du ballon du bras/de la main (même de manière accidentelle) puis marque un but ou provoque une occasion de but. »*

Explications du DYF :

Comme pour le but marqué de la main par un attaquant qui est dorénavant refusé, une main offensive qui donnerait une occasion de but ou un avantage net à son équipe sera considéré comme une faute. L'arbitre sanctionnera l'équipe fautive d'un coup franc direct.



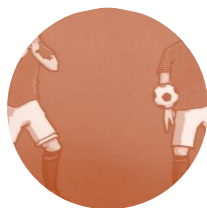
Les mains sanctionnées



Le texte de l'IFAB : « ***son bras/sa main est au-dessus du niveau de l'épaule*** dans la mesure où il « prend un risque » en plaçant son bras/sa main dans une position habituellement qualifiée de « pas naturelle » ou ***la position du bras ou de la main a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps.*** »

Explications du DYF :

A partir du moment où le joueur touche le ballon (voir image ci-contre), l'arbitre doit siffler la faute. Il n'y a pas besoin de juger si c'est volontaire ou pas.



Les mains non sanctionnées, pas de faute



Le texte de l'IFAB : « *le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter.* »

Explications du DYF :

Sur la première image, l'adversaire est à proximité et le défenseur n'augmente pas sa surface de défense.

Pas de faute.

*Sur la seconde image, le ballon tape la cuisse du défenseur et rebondit sur sa main. **Pas de faute.***

Ce sera pareil, si le ballon rebondit depuis la tête du défenseur, son tronc ou sa jambe vers la main.

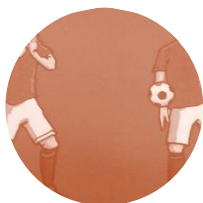
Pas de faute.



DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

La Passion du Football Vrai

Les Nouvelles règles du Jeu



Les mains non sanctionnées, pas de faute

